

## SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2017 Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

**Travaux du programme TRAVAUX CONNEXES 2017 – (code : TC 2017-62017 – n°inventaire : 2017TC62017-23151)**

Le montant total des travaux prévus au programme TRAVAUX CONNEXES s'élève à 1 000 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2017 à 2018. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2017, **il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 1 000 000,00 € TTC concernés.**

### Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction codificatrice M14,  
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

### Décide, à l'unanimité,

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

<b>Montant global de l'AP</b>	:	<b>1 000 000,00 €</b>
CP 2017	:	430 000,00 €
CP 2018	:	570 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 43% en CP 2017 et 57% en CP 2018 :

Participations des Cnes (TTC)	:	1 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>	:	<b>1 000 000,00 €</b>

Certifié exécutoire par Bernard VEISSIERE,  
Président compte tenu de la transmission en  
préfecture le 20/12/2016  
Et de la publication le 21/12/2016

Les membres du comité décident, après en avoir délibéré :

#### D'approuver à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice : 290  
Nombre de délégués présents : 148  
Nombre de pouvoirs : 10  
Nombre de votants : 158  
Pour : 158 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait à Cournon, le 10 décembre 2016  
Pour copie conforme, Bernard VEISSIERE  
Président,  
Au registre sont les signatures

